

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR472023

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu la course « treille en Côte Roannaise » organisée par l'AMAR de Renaison et les vigneronns de la Côte Roannaise sur la commune de Villemontais le Samedi 21 octobre 2023

## ARRETE

### ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits (voir numéros, plan ci-joint)

- La rue Antonin Vergiat de l'intersection avec la RD 53, jusqu'à l'intersection avec la rue du Sabotier et jusqu'à la place de la Mairie (à hauteur de l'école publique) (1),
- La rue du Parc de l'intersection avec la rue Antonin Vergiat jusqu'à la rue Saint Martin (2),
- La rue Saint Martin jusqu'aux deux intersections avec la RD 53(3)

**Le SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 de 8 heures à 12 heures**

### ARTICLE 2

Des panneaux de signalisation seront installés par la commune.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis :

- à l'association AMAR de Renaison,
- A la Gendarmerie de Villerest,

qui seront chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 02 Octobre 2023

Le Maire,

Marie Françoise GAUME



